L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 13 FEVRIER 1879.

L'ATTITUDE DU CLERGÉ.

Nous croyons devoir reproduire un discours qui a eu un grand retentissement en France, en raison des changements politiques qui s'accomplissent. C'est celui qui a été prononcé par l'évêque de Versailles devant les ministres et les membres des deux chambres, à l'occasion des prières publiques; en voici le texte:

Messieurs,

La constitution, qui veut que, vers les premiers jours de chaque année, vous repreniez vos travaux législatifs, veut aussi qu'à leur début il soit fait publiquement des prières au nom de la nation entière pour demander à Dieu sa bénédiction pour la session nouvelle.

Chef de la prière dans ce diocèse, je suis heureux de vous voir groupés aux pieds des autels, dans cette chapelle historique, à la suite de vos présidents et du premier magistrat de la République pour remplir ce devoir que vous imposent simultanément la conscience et la loi.

Honneur à celui qui le premier trouva dans son cœur vraiment patriote cette grande pensée. En l'adoptant, ceux qui votèrent la loi en vertu de laquelle nous sommes réunis firent acte de sagesse, et la France rentra par eux dans le concert des nations.

Car, l'athéisme légal qu'on avait voulu et qu'on voudrait encore nous imposer, est chose nouvelle et locale, contraire aux enseignements de l'histoire et aux lumières de la raison.

Ab Jove principium, disaient les anciens. Orateurs, philosophes ou poètes, ils se gardaient de mettre Dieu en dehors de leurs actes ou de leurs écrits, et ne connaissant pas le véritable Dieu, ils reportaient leur hommage vers celui qu'ils adoraient comme le Père de la tourbe divine à laquelle ils offraient leur encens.

Aux jours marquants de leur histoire, dans les grandes nécessités et dans les malheurs publics, les peuples les plus puissants qui se meuvent avec nous et à nos côtés sur la scène de l'histoire contemporaine, invoquent le souverain Auteur de toutes choses, et leurs gouvernements décrètent des jours d'actions de grâce ou de pénitence publique, aussi bien dans les vieilles monarchies du continent que dans la jeune et libre Amérique.

La France est maintenant à son jour de prière nationale, et plût à Dieu qu'elle fût tout entière au pied des autels! L'avenir serait plus certain, notre honneur et nos espérances n'en seraient pas diminués.

Mais c'est vous surtout, Messieurs, qui, à l'heure présente, avez besoin de Dieu. Votre mission élevée, importante entre toutes, est de faire cette chose grande et sérieuse qu'on appelle la loi. La loi est la règle des actes, c'est à elle que, dans l'intérêt de tous, chacun doit soumettre son énergie et sa liberté. La loi doit pouvoir compter sur la soumission et le dévouement universels; elle s'impose à la conscience et à l'honneur, mais à une condition, c'est qu'elle sera toujours juste.

Or, la justice n'est pas quelque chose d'individuel et de changeant, n'ayant qu'une existence subjective dans les intelligences séparées. S'il en était ainsi, la justice ne serait rien de réel, il y aurait autant de justices que de vues particulières, l'accord serait impossible ou fortuit, la loi n'aurait d'autre raison que l'intérêt, d'autre sanction que la force.

La justice ne change pas. Ce qui était juste hier, l'est encore aujourd'hui et le sera demain. Sans cela, il n'y aurait point de principes fixes, de législation assurée, et l'on ne verrait pas cette conformité certaine de pensées et de jugements entre les jurisconsultes et les sages de tous les temps.

Il faut donc qu'il existe, et il existe en effet, en dehors et au-dessus de l'homme, une règle unique et sûre, une notion vivante et nécessaire du bien. C'est par la conformité de sa pensée, à cette pensée supérieure que l'homme marche dans les sentiers de la justice, ou, pour mieux dire, les justices individuelles sont comme des astres qui se renvoient les uns aux autres les rayons qu'ils reçoivent d'un soleil qui seul est lumineux par lui-même.

Le pape Léon XIII vient d'affirmer une fois de plus cette grande vérité, admise par tous les vrais philosophes, dans une encyclique récente, œuvre d'une haute et profonde sagesse, où il condamne comme une impiété nouvelle, "l'axiome, dit-il, inconnu même des païens, l'erreur de ceux qui, ne voulant pas reconnaître en Dieu le principe et la force de l'autorité publique, la placent dans la volonté d'une multitude s'estimant libre de toute sanction divine, et ne supportant d'être soumise qu'aux lois portées par elle-même au gré changeant de ses caprices."

Ces paroles ne sont pas la condamnation du suffrage universel dont vous êtes issus, et qui est la base de nos institutions, mais elles indiquent qu'au-dessus même de ce suffrage, comme de tous les pouvoirs de la terre, il y a Dieu et sa justice, à laquelle toute justice humaine qui veut demeurer la justice, est tenue de se conformer.

En dehors des enseignements de cette justice et toutes les fois que la loi humaine s'en écarte, qu'elle soit l'œuvre d'un seul ou de plusieurs, toutes les fois qu'elle s'inspire d'intérêts illégitimes ou des passions du moment, la loi devient tracassière, tyrannique; elle ne s'impose que par la violence et ne survit pas aux calculs qui l'ont dictée.

Pourquoi les grandes bases du droit romain, sont-elles debout depuis les décemvirs, encore capables non-seulement d'exciter l'admiration, mais de supporter l'édifice des législations modernes? Pourquoi, au contraire, les lois décrétées, sur l'initiative des tribuns, dans un Forum troublé, ou portées par les Césars contre les chrétiens, sont-elles depuis longtemps oubliées et [illegible] les premières étaient [illegible] l'égide de la justice [illegible] les autres étaient [illegible] tion personnelle ou [illegible] l'État.

Messieurs, nous prierons [illegible] les lois que vous voterez dans cette session qui commence, soient des lois justes, conformes à la justice souveraine, toujours impartiales et suggérées par l'amour du bien, respectueuses de tous les droits de la conscience et du citoyen, nous prierons pour qu'elle ne soit jamais le reflet des passions qui fermentent inévitablement dans une société et dans une époque profondément troublées, alors, elles seront bénies, elles seront durables, et la France prospère vous devra sa grandeur et son repos.

Mais pour qu'il en soit ainsi, laissez-moi vous le dire, il faut qu'elles respectent franchement les droits et la liberté de l'Eglise. Il y a toujours, depuis le temps des Apôtres, des gens qui ont peur de la liberté de l'Eglise, et, aujourd'hui encore, pour beaucoup de libéraux inconséquents, le libéralisme n'est que la négation de ces droits inaliénables et sacrés.

Vous, messieurs, qui êtes impartiaux et éclairés, vous savez combien ces terreurs sont vaines. On parle de nos empiètements, quand nous sommes menacés de tous côtés, et que notre patience en présence des attaques les plus injustes n'a d'égale que notre abnégation. Autant vaudrait que les loups se plaignissent de la férocité des agneaux.

La liberté de l'Eglise ne menace personne, elle ne menace que les vices et les mauvaises doctrines. Partie intégrante de la liberté de conscience, elle est une des libertés les plus nécessaires de l'homme et du citoyen, une des conditions les plus indispensables de la paix publique. Si je plaide en sa faveur, ce n'est pas que je la croie coupable, c'est que je la sens menacée. On la menace comme dangereuse pour la société civile, on la menace comme opposée aux nouvelles institutions de la France. De ces accusations, ni l'une, ni l'autre, ne sont méritées.

Depuis l'ère des Césars, les chrétiens sont les plus soumis de tous les citoyens, les plus fidèles observateurs des lois, et dans l'encyclique récente que je citais tout à l'heure, le pape régnant demande "que tous s'habituent, dès leur bas âge, en aimant Dieu d'un amour filial, à s'incliner devant la majesté des princes et des lois, et à garder l'ordre établi dans la société domestique."

Ennemie des institutions actuelles, l'Eglise ne l'est pas davantage.

Faite pour régner sur les âmes, elle veut rester en dehors et au-dessus de toutes les compétitions politiques; elle s'accommode avec une merveilleuse facilité, selon les temps et les lieux, à toutes les formes raisonnables du gouvernement. Pendant des siècles, elle a vécu en bonne intelligence avec les Républiques italiennes, comme avec les vieilles monarchies du continent, et de nos jours, personne dans une grande partie de l'Europe, elle prospère de l'autre côté de l'Atlantique, à l'ombre des libertés qui s'épanouissent chez un peuple nouveau.

L'Eglise n'est pas l'adversaire de la liberté. Elle la réclame, au contraire, et en garde peut-être mieux que toute autre la véritable notion. Elle a pour [illegible] de cette liberté tyrannique dont l'existence ne se manifeste pour elle que par des [illegible] et par des [illegible]; elle a peur de cette liberté qui prend volontiers pour symbole une image [illegible] à regard farouche, armée [illegible], brandissant [illegible] une torche [illegible] [illegible] de laquelle [illegible] jours, se rue la multitude. ce n'est pas la liberté, c'est la force brutale. Bien autre est pour nous l'idéal de la liberté, il est plus sublime et plus calme. Cet idéal, c'est Dieu, être souverainement libre, faisant toujours ce qu'il veut, mais ne faisant que le bien, parce qu'il ne veut pas et ne peut pas vouloir autre chose. Telle est la liberté. Pour l'être intelligent et responsable, ce n'est jamais le droit de mal faire; c'est le pouvoir de marcher toujours sans obstacle à l'accomplissement de sa destinée, c'est-à-dire de faire le bien, car l'homme n'est pas né pour le mal, et la loi doit être pour lui, afin qu'il ne s'y laisse pas aller, ce frein salutaire dont Dieu n'a pas besoin.

Messieurs, laissez toujours cette liberté à l'Eglise et n'en soutenez point d'autre. C'est la liberté ainsi entendue qui fait les peuples forts et heureux. Si vos lois savent la faire pénétrer dans toutes nos institutions, ces institutions pourront être durables, et vous aurez bien mérité de l'Eglise en même temps que de notre cher pays.

Les Shadines font de délicieux sandwiches.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Ey J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 13 février.—Température. — Vents du nord ou de l'ouest, froids, temps partiellement couvert et hausse du baromètre.

Température du 12 Février 1879.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin	46	8
Midi	70	21
3 P. M.	72	22
6 P. M.	68	20

Bulletin météorologique. Mercredi, 12 février, 3 h. 43 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géo	[illegible]	Memphis, Tenn	[illegible]
Galveston, Tex	[illegible]	Mobile, Ala	[illegible]
Cairo, Ill	43	Montgomery, Ala	[illegible]
Cincinnati, O	37	Nashville, Tenn	[illegible]
Davenport, Iowa	13	New Orleans, La	71
Dubuque, Iowa	16	Omaha, Neb	7
[illegible], Texas	66	Pittsburgh, Pa	[illegible]
Indianola	71	Savannah, Géo	[illegible]
Keokuk, Iowa	[illegible]	Shreveport, La	[illegible]
Key West, Fla	67	St Louis, Mo	[illegible]
La Crosse, Wi	14	St Paul, Minn	12
Leavenworth, Kas	19	Vicksburg, Miss	71
Louisville, Ky	[illegible]	Yankton, D. T.	3

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	8.06	Nashville, Tenn	[illegible]
Cairo, Ill	32.05	New Orleans	[illegible]
Cincinnati, O	22.06	Omaha, Neb	[illegible]
Davenport, I	—	Pittsburgh, Pa	[illegible]
Keokuk, Iowa	—	Shreveport, La	[illegible]
La Crosse, Wis	—	St Louis, Mo	[illegible]
Leavenworth, K	4.01	St Paul, Minn	[illegible]
Louisville, Ky	9.06	Vicksburg, Miss	30.04
Memphis, Tenn	27.01	Yankton	[illegible]

Au-dessous du niveau des basses eaux de 1874.

W. U. SIMONS,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au Bureau de Santé:

MARIAGES—Messieurs W. Camper à Miss Minnie Browne,
Stephen Lerch à Miss Isabelle Norcross,
Johnson Hicks à Miss Amelia Alexander,
Frank Williams à Miss Céleste Lubin,
Joseph Mathers à Miss Magdalene Stark.

NAISSANCES—Mme M. W. Tracy, une fille,
Mme H. C. Young, un garçon,
" A. W. Crabbin, une fille,
" M. Conner, un garçon,
" Eugène Dupré, un garçon,
" W. H. Forrester, un garçon,
" J. S. Levy, un garçon,
" Jos Kopp, une fille,
" Jos. McGlone, un garçon,
" Wm Warr, un garçon,
" L. Bernard, une fille,
" Nicholas Friedman, un garçon,
" Frank Hille, une fille,
" D. [illegible], un garçon,
" Daniel J. Collins, un garçon,
" Peter Walsh, un garçon,
" Wm Braig, une fille,
" H. Tappe, une fille,
" John J. Willers, une fille,
" Louis Venier, une fille,
" Henry Lingman, une fille,
" Louis Rebnath, un garçon,
" Jessey Lane, une fille,
" Jacob Bauman, une fille,
" G. Lovenie, une fille,
" Charles Labertière, une fille,
" John Klein, une fille,
" Herman [illegible], un garçon,
" Francis Kain, un garçon,
" E. H. Johnson, une fille,
" Fred Huber, un garçon,
" [illegible], une fille,
" [illegible], un garçon,
" James Millinger, une fille,
" Charles Bordeaux, une fille,
" Paul Kliemann, une fille,
" Mary Ranch, une fille,
" Joseph J. Goldstein, un garçon,
" F. H. Combs, un garçon.

DÉCÈS—Henry Jackson, 11 jours,
Mme Justine Alexandre, 75 ans,
Joseph Slaven,
Mme Margaret Sheine, 75 ans,
Mme Christine Toby, 72 ans,
Wilson Hailey, 76 ans,
R. W. Collier, 67 ans,
John Brester, 65 ans,
Félix Hamon,
Willie Gilbert, 19 ans,
[illegible] Townsend, 56 ans,
Francis P. Bonfini, 30 ans,
John Hill, 1 an.

Paragraphes.—Les licences n'ont guère produit, jusqu'à ce jour, plus de cent trente-sept mille huit cent soixante-seize dollars.

—La levée est de nouveau encombrée.

—Le préposé à l'inscription des électeurs a obtenu, des administrateurs, le local dont nous avons déjà parlé—celui du coin des rues Carondelet et Union.

—Les pompiers ont commencé les préparatifs en vue de la célébration du 4 mars.

—Les rues qui mènent aux Fair Grounds seront en bon état lundi prochain, date de l'ouverture de l'exposition agricole et industrielle.

—Le grand et le petit juri de la cour criminelle supérieure s'assemblent demain matin.

—Les marchands de gibier feraient peut-être bien de se rappeler la mise à exécution de la loi—*the game law*.

—Le lieutenant-gouverneur Wiltz a renommé MM. B. S. Delahoussaye et Edward Maher gardiens du capitole.

—Voici la composition exacte de la société civile et de la société militaire des vétérans du Washington Artillery: *société civile*—Col. B. F. Eshleman, président; J. A. Chalaron, 1er vice-président; Major J. Buck Miller, 2d. vice-président; L. Adam, secrétaire et trésorier; *société militaire*—Chas. L. C. Dupuy, capitaine; [illegible] O'Brien, 1er lieutenant Sr.; [illegible] Brown, 1er lieutenant Jr.; [illegible] Jr., 2d. lieutenant.

[illegible] Il reste $1,785 92 des $17,000 que le sénat avait pour ses dépenses. Celles-ci ont atteint, à la dernière session, le chiffre de $14,074 82.

—George Ragsdale, domicilié au No. 130 de la rue Rousseau, refuse de poursuivre Thomas Rogers, Pete Wagner et Christ Hecker qu'il accusait de l'avoir assailli, sans provocation aucune de sa part, au coin des rues Jackson et Levée.

—Les cours fédérales et les cours de l'État, la douane et le bureau de poste, ont été fermés, hier, anniversaire de la naissance d'Abraham Lincoln.

—Le trottoir de la rue Melpomène, entre les rues Baronne et Carondelet, a besoin de réparations.

—Les administrateurs de Shakspeare semblent ignorer que Mc Cullagh, dont la réputation est nationale, interprète, à l'Académie de Musique, les tragédies du sublime Anglais.

—Notre Chambre des représentants a économisé $5,572 23 sur les $38,000 qui lui étaient alloués.

—Les administrateurs proclament leur intention d'exiger le paiement des licences le 1er du mois prochain.

—Le nivellement de la rue St-Charles, entre la rue Thalie et le Chemin Felicité, se poursuit rapidement.

—Wm. Ryan et James Kenney n'auraient pas été amenés au poste de la rue Jackson s'ils avaient payé la consommation, au marché aux légumes.

—Le bruit courait, hier matin, que M. Smith, ci-devant collector de la douane, a été sommé de comparaître devant le comité Potter.

—M. W. G. Wyly a été nommé, hier matin, par le gouverneur, juré de police du troisième ward de la paroisse East Carroll.

—Le secrétaire a expédié, hier soir, pour Washington, les lettres de vote de nos représentants élus en novembre dernier.

—Le club [illegible] de caméléon donne un [illegible] grande soirée, le lundi, 20 du courant, à l'Harmony Hall, coin Bienville et Passage de la Bourse.

—Le grand bal paré et masqué du Golden Ball Social Club a lieu, [illegible] 15 du courant, à l'Harmony Hall, [illegible] Bienville et Passage de la Bourse.

—Le quartier-général [illegible] est au capitole.

—Le steamer anglais Bernard, capitaine Pentet, est arrivé, hier matin, de St. Thomas, sur lest.

—La société chrétienne des jeunes gens donne une soirée musicale et littéraire, demain soir, à leur salle, No 57 de la rue du Camp. Nous prions le secrétaire, M. E. S. Upton, d'agréer nos remerciements pour l'aimable invitation qu'il nous a adressée.

Accidents.— Charles Sweeney, journalier, en roulant une balle de coton, du bateau à vapeur Henri Frank, sur le quai, a eu la cuisse droite cassée; on l'a transporté à la station, puis, de là, chez lui.

—Mme Bonnie, [illegible] dame, étant entrée à la maison [illegible] se rendant, hier matin, [illegible] à Alger, [illegible].

Les rumeurs.—Ceux qui les aiment et ont du temps à perdre, n'ont qu'à se promener dans les trop nombreux corridors de la douane, à l'heure où les oisifs, les serviteurs auxquels on a promis des récompenses, les anciens chefs déclassés et mélancoliques, les candidats déçus et les candidats pleins d'espoir, les vieillards dont on ne veut plus, les jeunes gens qui prétendent à tout—s'y forment en groupes, causent et discutent.

Ils y entendront des choses qui ne se débitent pas ailleurs, des nouvelles qui ne circulent dans aucune autre partie de la cité.

Ils y rencontreront des personnages qu'on rencontre là seulement, que les souvenirs et les succès d'une époque funeste, des espérances, le plus souvent irréalisables, y poussent malgré eux.

Ils y coudoieront des citoyens de toutes les couleurs, de toutes les conditions, de toutes les paroisses et de tous les carrefours.

C'est là qu'ils apprendront les détails de certaines opérations financières, commerciales ou politiques; les soupçons qui planent et les accusations qui pèsent sur des marchands, esclaves du fisc; le résultat, inattendu ou prévu, des séances secrètes du grand juri fédéral; l'opinion des juges sur ce qui s'est dit ou s'est fait, et la ligne de conduite qu'ils se proposent de suivre désormais à l'égard de quelques inculpés.

C'est là qu'ils seront parfaitement renseignés sur le sort probable des fonctionnaires qui se sont attiré le mécontentement des autorités de Washington; du ci-devant collector, qui, en ce moment, est dans la capitale, où il tente de se réhabiliter; du surveyer, auquel on reproche, à tort ou à raison, une foule de péchés plus ou moins graves.

Qu'ils y aillent.

La protection du gibier, des animaux et des oiseaux de la Louisiane.—Il est illégal, dans cet état, de prendre, de tuer, de poursuivre, dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué—du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage—du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan—du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un orfeuil, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de graines—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de graines.

La possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que la loi a pour but de protéger, aux époques où il est, par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que lesdits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que la loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera, pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que la loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte, et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation, et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention, si elle en est reconnue coupable.

Personne ne devra, aux époques indiquées dans la loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou par d'autres moyens, les animaux ou les oiseaux que la loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—mais rien de ce qui décrète la loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Il est défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques indiquées, un des animaux ou des oiseaux que la loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres, pour chaque contravention.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

John Myers et dame à Metropolitan Loan Savings and Pledge Bank, six terrains et bâtisses, dans l'îlet compris entre les rues Thalie St-Charles, Carondelet et Melpomène $20,000

Vente du shérif (Oliver Pierce) à Pierre Crabites, un îlet et bâtisses, compris entre les rues Washington, Sixième, St-George et St-André 4,000

F. Garcia à A. Garcia, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Dryades, Girod, Rempart et Lafayette 800

Jacob A. Schwalb, Jr., à Jacob Williams, trois portions de terre, dans l'îlet compris entre les rues Cambronne, Sixième, Madison et Jeannette 190

A ceux qui ont faim et n'ont rien à souper—les Shadines.

UNE ENQUÊTE SUR LA POLICE A PARIS.

Paris, 27 janvier.

M. le préfet de police vient d'adresser à M. le ministre de l'intérieur la lettre suivante:

"Paris, le 26 janvier 1879.

"Monsieur le ministre,

"Le tribunal correctionnel, par son jugement du 24 de ce mois, a condamné le gérant du journal *La Lanterne*, et déclaré calomnieuses les attaques dirigées dans ce journal contre plusieurs fonctionnaires de mon administration. Mais, en dehors des faits spéciaux qui ont fait l'objet de la poursuite, il a été produit, au cours des débats judiciaires, des allégations dont l'opinion s'est émue et qui intéressent à un haut degré l'honneur de l'administration que je dirige. On a allégué que des détenus avaient été soumis à d'odieuses violences qui auraient eu pour but de leur arracher des aveux; que des députés des départements avaient été l'objet, dans la période électorale qui a suivi le 16 Mai, d'une surveillance inquisitoriale exercée par des agents de la préfecture de police; que des communications compromettant l'honneur des citoyens avaient, dans l'intérêt des coupables qu'on voulait protéger, été adressées par des chefs de service à certains organes de la presse; que tout avancement [illegible] systématiquement [illegible] dévoués à la République [illegible] l'administration [illegible] aux amnistiés du gouvernement.

"Des faits de cette nature ne constitueraient rien moins que des actes de trahison et de prévarication. Une grande administration chargée de veiller à la sûreté publique et de protéger les citoyens ne peut rester sous le coup de telles accusations. Elle a besoin, pour accomplir sa noble et difficile mission, de puiser des forces dans la confiance des citoyens et de demander à l'opinion publique l'autorité morale sans laquelle elle demeurerait impuissante. Elle a le droit et le devoir de réclamer la lumière.

"Je viens donc vous prier, monsieur le ministre, dans l'intérêt de l'administration à la tête de laquelle m'a placé le gouvernement de la République, pour l'honneur de collaborateurs que je couvre de ma responsabilité, et pour le mien, de vouloir bien faire procéder, sous votre direction, à une enquête sur les faits que je viens de vous exposer.

"L'opinion demande que la vérité soit connue, et que justice soit faite. Plus que personne, je le demande avec elle.

"Veuillez agréer, etc.

"*Le préfet de police*,

Signé: A. GIGOT."

Le ministre de l'intérieur a approuvé la proposition de M. le préfet de police; une enquête, portant sur les faits précisés dans sa lettre, sera faite immédiatement avec toutes les garanties qu'un tel sujet comporte. Il importe aussi bien au gouvernement qu'au public que la lumière soit faite.

Il n'a jamais été rien mis en vente de plus délicieux que les Shadines.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE.

Albert Grévy vice-président de la Chambre. Projet de loi d'amnistie. Mort du caricaturiste Daumier

Versailles, 12—La Chambre des Députés a élu M. Albert Grévy vice-président de la Chambre.

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a présenté un projet d'amnistie en faveur des communistes.

Paris, 12.—La discussion du projet d'amnistie aura lieu jeudi dans les bureaux de la Chambre des députés.

Le Rappel insiste sur la demande de mise en accusation du ministère de Broglie que, paraît-il, ne doit pas empêcher le projet d'amnistie.

Paris, 12—Henri Daumier, le caricaturiste français, est mort.

Renforts envoyés au Cap.

Londres, 12—Les renforts que l'on doit envoyer à la colonie du Cap se montent à 7000 hommes. Le gouvernement est activement occupé à se procurer l'assistance de navires appartenant à des particuliers. Ce sont les seuls navires qui soient prêts à un service immédiat à Portsmouth.

M. W. H. Smith, premier lord de l'amirauté, parlant à Westminster, ce soir, a dit que, avant la fin de la semaine, des troupes en nombre suffisant pour mettre fin à la lutte seraient en route pour le cap. Il a déclaré avoir pleine confiance dans Lord Chelmsford.

Londres, 12—Il est certain, dit le Times, que plusieurs régiments d'infanterie avec de l'artillerie vont partir pour le Cap.

Le gouvernement a télégraphié à Lord Lytton, vice-roi de l'Inde, d'envoyer immédiatement des renforts à Natal.

Londres, 12 — L'amirauté annonce qu'elle a nolisé 15 vapeurs pour transporter les troupes et les provisions au Cap. Cette flotte comprend les vapeurs transatlantiques Egypt, France, Espagne, Russie, Angleterre, Chine, Olympus, Palmyra et la Ville de Paris.

Ouverture du Reichstag.—Discours de l'Empereur.

Londres, 12—Une dépêche de Berlin au Daily News dit à propos du discours de l'Empereur: Le discours d'ouverture du Reichstag s'occupera principalement d'affaires intérieures telles que lois protectionnistes, lois de discipline parlementaire.

Berlin, 12—Le Reichstag allemand a été ouvert aujourd'hui par l'empereur en personne. Dans son discours du trône, Guillaume a dit qu'il remerciait les membres de l'assistance qu'il lui avait donnée pour supprimer l'agitation socialiste; il espérait qu'ils continueraient à donner au gouvernement leur appui nécessaire pour guérir le mal.

Il a annoncé l'abolition de l'article 5 du traité de Prague et a parlé avec satisfaction de ses relations cordiales avec l'Autriche, ainsi que des résultats du congrès de Berlin. Il a déclaré que les relations de l'empire avec toutes les puissances sont satisfaisantes, et qu'il continuerait à user de son influence en faveur de la paix européenne.

Berlin, 12—L'Empereur a parlé de la peste de Russie. Il a dit que les dernières rapports pouvaient faire espérer que les énergiques efforts du gouvernement russe parviendraient sous peu à supprimer l'épidémie. Alors le commerce serait rétabli sur la frontière de façon à rendre la prospérité à deux contrées voisines et amies.

Sur la question des douanes, l'empereur dit: notre commerce a le droit de réclamer la protection que la législation par les taxes de douanes apporte peut-être aujourd'hui de ce qui est nécessaire dans les pays avec lesquels nous sommes en relations commerciales. Son devoir est de conserver aux marchés allemands les articles de production allemande.

Il nous faut revenir aux principes que nous avons eu le tort d'abandonner depuis 1865. La clause 5 du traité de Prague a été abrogée pour mettre un terme aux incertitudes de la population du Schleswig du Nord, sur son avenir.

L'Empereur termine par la phrase suivante: le développement des relations amicales avec les puissances est la tâche à laquelle devrait être vouée l'Allemagne depuis son unité.

Copenhague, 12 — Le Folkething a voté d'urgence la loi établissant des précautions contre la peste.

Quarantaine en Italie.

Rome, 12.—Le président du Bureau de Santé, parlant à la Chambre des députés, a prédit que si la peste pénétrait en Europe, elle y détruirait le tiers de la population. Le gouvernement a ordonné une quarantaine de 20 jours contre les arrivages d'Egypte.

L'épidémie disparaît à Astrakhan.

St-Pétersbourg, 12—Le Golos publie le télégramme suivant des principaux membres de la Bourse à Astrakhan: Contre le disent les rapports particuliers et officiels, l'épidémie a entièrement disparu. Il n'y a pas eu de cas dans ce gouvernement depuis plusieurs jours.

Précautions en Angleterre contre la peste.

Londres, 12.—Le conseil privé a ordonné que l'on inspectât avec soin tous les certificats de santé des équipages et des passagers des navires arrivant de la mer Noire.

Les grèves à Liverpool.

Liverpool, 12—Le commerce est complètement paralysé par la grève qui s'étend maintenant aux conducteurs de voitures et à tout le corps de charpentiers. Bon nombre étaient déjà en grève. Elle s'est généralisée parmi les matelots, et il très difficile d'obtenir des équipages expérimentés, excepté à très hauts prix. Hier, plusieurs navires attendaient des équipages; mais les hommes tenaient bon. Il y a 35 navires chargés de grain à Queenstown, et les propriétaires ne savent où les envoyer.

On rapporte des actes d'intimidation de la part des travailleurs des docks et autres en vue d'empêcher tout travail jusqu'à ce que des arrangements soient conclus.

La compagnie Cunard a ses bâtiments dans le Huskisson qui a été fermé et pourvu dans l'intérieur des murs de tout ce qu'il faut pour loger les hommes que l'on a fait venir de Glasgow.

Les autorités locales font inspecter rigoureusement l'entrée et la sortie par la police et des soldats engagés exprès. On ne peut entrer que pour affaire. Toute la ligne des docks est ainsi gardée.

Londres, 12—Le correspondant de Liverpool écrit au Standard qu'un navire arrivé de New-York, le 30 janvier, n'a pas encore terminé son déchargement.

Il y a eu une nouvelle entrevue entre les propriétaires de navires et la députation des grévistes.

Troubles au Maroc.

Madrid, 12.—La Patria publie une lettre de Tanger, Maroc, datée du 4 février. Elle dit que le gouverneur de Fez a cherché un refuge dans un sanctuaire pour échapper à la populace qui s'était soulevée contre lui. Le sultan du Maroc a eu une attaque de paralysie. L'anarchie règne dans tout l'empire.

[illegible] marcheur Weston.

[illegible] 12—Le célèbre marcheur [illegible] Angleterre [illegible] 2000 milles en [illegible] 50 lectures [illegible].

[illegible] Meurtre.

Memphis, 12 — Une [illegible] de Brownsville, Tenn., à l'Avalanche dit que Frank Bond, jeune [illegible] a été victime d'un assassinat cette après-midi. L'affaire arriva à une vente à l'encan. Frank Bond et son cousin James Bond voulurent tous les deux acheter une propriété, mettaient en même temps aux enchères. James irrité de cette concurrence tira [illegible] coups de pistolet sur Frank. Une balle lui frappa l'épaule [illegible] autre balle pénétra dans le côté et [illegible] dans les entrailles.

Il n'y a pas de chance qu'il en revienne. Après ce meurtre, le cousin voulut se suicider et se tira un coup de pistolet dans la tête. La blessure n'est pas dangereuse.

Avantages des républicains dans la Caroline du Sud.

New Brighton, Car. du Sud, 12—Les retours des élections de ville accusent une victoire républicaine. Le bureau des inspecteurs qui était entièrement composé de démocrates, l'an dernier, comptera, cette année, trois démocrates et deux républicains.

WASHINGTON

Le caucus radical louisianais en train d'intriguer à Washington.

Washington, 12 — L'ex-gouverneur Antoine, l'ex-surintendant de l'éducation publique Brown, M. Harper, de la Nlle-Orléans, sont arrivés hier. Ils sont intéressés à ce que le collecteur Smith, suspendu, reste en place. Ces personnages ainsi que Thos. C. Anderson, J. Madison Wells et Morris Marks s'efforcent d'empêcher la confirmation de Badger comme collecteur du port à la place de Smith.

On dit que Wm. Murrell est également ici et a visité tous les officiers du gouvernement au sujet des nominations faites ou à faire en Louisiane.

CONGRES.

SÉNAT.

M. Sargent, Cal., du comité des affaires navales, fait un rapport favorable sur le projet du Sénat régularisant les demandes de réintégration dans le service actif de la marine. Le projet dit que toutes les demandes d'officiers pour être réintégrés sur la liste d'activité et autres demandes semblables pour la liste de retraite, ainsi que pour la paie attribuée aux emplois, seront faites au secrétaire de la marine qui ordonnera à un comité d'officiers dont aucun membre n'aura un grade inférieur ou réclamant de faire une enquête sur l'affaire et fera son rapport à ce sujet. Le dit rapport avec les recommandations du secrétaire de la marine seront présentés au Congrès qui statuera. Il faut aussi un rapport défavorable sur le projet du Sénat autorisant l'établissement d'une station navale et d'un dépôt à Port Royal, Caroline du Sud.—Ajourné indéfiniment.

M. Allison, du comité des affaires indiennes, rapporte la résolution demandant au comité de faire une enquête sur la fuite récente des indiens Cheyennes et le massacre qui s'en est suivi, et de demander aux secrétaires de la guerre et de l'intérieur tous les renseignements sur ce sujet.

Il dit que le comité a été incapable, d'après les journaux, de faire aucun rapport convenable pendant la session, mais c'est là une affaire importante et elle doit être l'objet d'une enquête sérieuse. Il présente donc une résolution demandant un comité choisi de 5 membres pour faire une enquête sur les faits.

M. White présente une résolution du Bureau de Commerce de Baltimore et une protestation des propriétaires de navires contre l'amendement proposé au projet d'allocation des Postes pour établir des lignes de malles brésiliennes.—Renvoyé à l'impression et déposé sur le bureau.

Le Sénat vote le projet de la Chambre créant le district judiciaire du nord du Texas. Le projet ayant pour but d'agrandir la bibliothèque est mis en discussion, ainsi que celui qui restreint l'immigration chinoise.

CHAMBRE.

La Chambre est en comité pour discuter le projet de loi des allocations législatives, judiciaires et exécutives. La Chambre s'ajourne à 4 heures 30 minutes, après avoir considérablement avancé la discussion sur le projet.

Comités.

Le comité nommé par les membres républicains du Sénat pour préparer l'ordre des travaux pour le reste de la session, sont convenus que, en outre des projets d'allocations annuelles, on presserait le vote de l'amendement constitutionnel Edmunds prohibant le paiement des réclamations de citoyens déloyaux.

Comité Potter.

Dans une réunion non-officielle du comité Potter, on est convenu, à la demande des membres républicains, d'appeler en témoignage MM. Coyle, N. H. Wooley, Glacimell, Salomon, Car. du Sud, et Dunn, Floride. Il y aura demain une réunion du comité, mais il n'est pas possible qu'il se passe rien d'intéressant dans le comité avant lundi prochain, les témoins cités seront arrivés.

Comité Teller.

Le général Reuben Davis, du Mississipi, a témoigné devant le comité Teller au sujet de l'élection dans le 1er district congressionnel du Mississippi.

Il courait comme candidat greenbackiste, il a reçu de nombreux votes de couleur; mais il a été déclaré battu, bien qu'un dépouillement honnête eût prouvé qu'il avait obtenu une majorité de 10,000 sur Muldrow.

Wm. H. Vasser, également du Mississippi, déposa qu'il y a eu des troubles dans plusieurs meetings.

Il dit que le parti républicain est virtuellement mort et que les blancs de l'Etat n'épargneront rien pour empêcher le retour des républicains au pouvoir.

Nomination.

Washington, 12—Joseph Richardson a été nommé maître de poste à Houston, Texas.

Pinchback agent du revenu.

Washington, 12 — L'ex-gouverneur Pinchback a accepté la place d'agent du revenu, pour le district de la Louisiane.

Juges d'élection en Cour.

Richmond, 12—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis, on a plaidé l'affaire d'Adolphus Gilman accusé d'avoir violé les lois d'élection, en jetant par force le député marshal des Etats-Unis hors de la salle du scrutin, dans le 3e ward de Petersburg. Le juge Hughes a dit que les députés marshals d'élection n'avaient pas le droit d'aller dans la chambre du scrutin pendant le vote, à moins qu'il n'y eût quelque trouble à apaiser ou que l'inspecteur n'eût besoin de protection ou que l'on tentât d'opérer quelque fraude. Comme rien ne prouvait ces circonstances prévues par la loi, l'avocat du district a demandé un *nolle prosequi* et le prisonnier a été acquitté.

Les témoignages dans l'affaire Alex. Vaughan, juge d'élection, accusé d'avoir bourré la boîte d'élection, ont été entendus, et l'affaire renvoyée à demain.

Les affaires Parham et Oliver, juges d'élection, sont remises à la prochaine session de la cour.

Chemin de fer devant les tribunaux.

Indianapolis, 12.—A la cour des Etats-Unis, a été appelée l'affaire King et autres plaignants contre la compagnie du chemin de fer Ohio et Mississippi, sur une pétition de la majorité des actionnaires de seconde hypothèque demandant la nomination de Rob. Garrett pour succéder à Sam. G. Odell, un des syndics des actionnaires. La cour a donné à la compagnie notice d'avoir à comparaître dans les 30 jours pour répondre à la pétition.

La ligne entre la Nouvelle-Orléans et le Brésil.

Louisville, 12—A une assemblée des marchands, la résolution suivante a été adoptée:

Attendu que, dans l'opinion de la Bourse des fabricants et des marchands, le vote de la loi établissant une ligne entre la Nouvelle-Orléans et le Brésil, est très important pour le commerce du Kentucky Est du Sud, il est résolu que nos délégués au Congrès sont respectueusement requis de soutenir cette mesure.

La faillite de la ville de Memphis.

Memphis, 12—Le juge Baxter, de la Cour de district des Etats-Unis a nommé Thos J. Latham, receveur chargé des titres de l'ancienne ville de Memphis, avec les taxes impayées se montant à près de $3,000,000 et de faire des poursuites.

Tous les créanciers ont reçu ordre de se faire parties au procès et d'enregistrer leurs réclamations avant le 3e lundi de mai. Les créanciers qui ont présenté leurs réclamations représentent un capital de $3,500,000.

Campagne conventionnelle républicaine.

Nouvelle-Orléans, 12—Les représentants républicains de la Louisiane ont organisé une campagne pour la convention constitutionnelle: Warmoth et Dumont dirigent; Jack Wharton dans le 1er district, Stampe dans le second, Marks dans le 3e, Leonard dans le 4e, McMillan dans le 5e et Anderson dans le 6e. Ils formeront avec MM. Badger, Lewis, Ladd le comité de campagne. Ils vont se mettre vigoureusement à l'œuvre.

[illegible] une grève.

[illegible] 12—Les ouvriers des mines [illegible], Ky., qui étaient en grève [illegible] mois, [illegible] concession, de la part des propriétaires.

[illegible] Diverses.

[illegible] 12—Le capitaine [illegible] des considérables [illegible] sions a été condamné à 10 ans de prison d'Etat. Le gouvernement a [illegible] de régler les réclamations civiles [illegible] et le poursuivra pour découvrir l'argent qu'il a détourné.

Cincinnati, 12—Une dépêche de Louisville dit qu'une bande de 200 hommes est entrée, samedi, dans Campbellsville, Ky., à la recherche de J. R. Robinson, ancien receveur pour collecter la taxe du chemin de fer dans le comté de Taylor, par suite d'un jugement rendu par la Cour de Circuit des Etats-Unis, à Louisville. Il n'a pu être trouvé. On dit qu'il a donné sa démission.

Long Branch, N. J., 12.—Mme Julia W. Wallace, belle-sœur de Lester Wallace, l'acteur et fille de l'acteur décédé Wm. R. Blake est morte hier.

Boston, 11.—Lewis G. Goldsmith, marin danois, fait bâtir ici un bateau de 15 pieds et demi de long dans lequel il compte faire le tour du monde, l'été prochain.

Marchés étrangers.

Londres, 12, midi.—Erie 25 7/8.

Liverpool, 12, midi.—Coton, calme et plus facile. Middling Uplands 5 7/16d, Middling Orleans 5 9/16d. Ventes 8,000; pour la spéculation et l'exportation 1000; recettes 3200—américaines 3050. Futurs faibles aux prix d'hier soir. Uplands, low middling clause, livraison en février 5 1/32d, février et mars 5 13/32d, mars et avril 5 12/32d, avril et mai 5 7/16d, mai et juin 5 1/2d, juin et juillet 5 9/16.

Paris, 12, 2 P. M.—Rentes 113f. et 12 1/2c.

Londres, 12, 3 P. M.—Consols 96 3/16. Erie 25 3/4.

Liverpool, 12, 2 P. M.—Uplands low Middling clause. Livraison en février et mars 5 3/8d, mai et juin 5 15/32d, juin et juillet 5 17/32d.

Liverpool, 12—Ventes de coton américain 6,150. Futurs plats à la clôture. Uplands, low middling clause; livraison en juillet et août 5 9/16d.

Argent, Stocks, Etc.

New York, 12, midi—Stocks fermes, argent 2 à 2 1/2, change long 485 3/4, court 488, bons d'État calmes. Gouvernements actifs. Coton, plus facile; ventes 1442. Middling Uplands 9 1/16, Middling Orléans, 9 13/16. Futurs fermes, février 9,70, mars 9,75, avril 9,92, mai 10,08, juin 10,22.

New York, 12, au soir.—Argent 2 1/2 à 3; change 4.85 3/4 à 4.86; Gouvernements fermes; nouveaux 5's 104 3/8; Bons d'État calmes.

Marchés américains.

New-York, 12—Recettes nettes 1891, brutes 6,709. Futurs calmes à la clôture mais fermes. Ventes 66,000. Février 9,71 à 7,72, mars 9,76 à 9,77, avril 9,92 à 9,93, mai 10,08 à 10,09, juin 10,21 à 10,23, Juillet 10,31 à 10,33, Août 10,41 à 10,42, septembre 10,22 à 10,25, octobre 10.

New York, 12.—Coton calme. Ventes 285 balles. Middling Uplands 9 11/16, Middling Orléans 9 13/16. Recettes nettes consolidées 22,370. Exportations pour la Grande Bretagne 16,863, pour France 6,816, pour le Continent 3882; pour la Manche 1679.

Passes.

Port Eads, 12, 6 P. M—Temps calme. Arrivé: steamer New-York, de New-York.

Partis: steamers Tappahannock pour la Havane, Knickerbocker et Lone Star pour New-York; navires: Gen. Shepley pour Havre, Chippewa pour Liverpool; barques: Vice Admiral Tegethoff pour Havre, Imperatore Francesco Guiseppe Ier pour Rouen, brick Maria Celeste pour Cette, goëlette Vernal pour Balize, Honduras.

FLEUVE ET RIVIERES.

Memphis, 12—Le fleuve monte.

Vicksburg, 12—Temps clair. Thermomètre 70. Le fleuve a baissé de 3 pouces. Montant; Jno. B. Maude, Silver Thorn, Jno. A. Scudder.

Memphis, Tenn., 12 — Le fleuve a monté de 1 pouce. Arrivés de la Nlle-Orléans: Thompson Dean, Harrison et barges. Parti, pour la Nlle-Orléans, C. P. Chotean, Mollie Moore, Mercer et barges.

St. Louis, 12—Parti, le Gold Dust pour la Nlle-Orléans.

Le fleuve a baissé de 2 pouces. Temps clair et froid.

Cincinnati, 12—La rivière a 22 pieds 6 pouces et baisse. Le temps est couvert et plus froid avec une légère neige.

Pittsburg, 12—La rivière a 9 pieds 3 pouces et monte. Temps couvert et frais.

Louisville, 12 — La rivière baisse, 9 pieds 10 pouces dans le canal. Temps couvert et frais.

Caire, 12—Le fleuve a 32 pieds 3 pouces et baisse. Temps couvert. Mercure 38. Arrivés, Robin et James Howard de la Nlle-Orléans.

LA NEIGE EN FRANCE.—Nous lisons dans les journaux de Paris du 24 janvier:

Nous apprenons que les communications télégraphiques ont été interrompues par la neige avec Paris sur les lignes de Blois, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Pau, Bayonne, Toulouse, Périgueux, Agen, Bourges, Clermont, Châteauroux, Rodez, Montargis, Moulins, Saint-Etienne, Montpellier et Grenoble.

Par suite de la neige qui est tombée en abondance, la circulation était devenue très difficile hier soir. Plusieurs voitures sont restées en souffrance sur la voie publique. Toutes ces voitures ont été éclairées et placées autant que possible sur l'un des côtés de la chaussée.

A huit heures du soir, les tramways venant de La Villette pouvaient encore aller jusqu'au rond-point du Roule au pas, mais ceux qui viennent de l'Etoile ne circulaient qu'avec la plus grande difficulté malgré un attelage de quatre chevaux.

Ce matin, la circulation des voitures de charge était presque impossible. Les laitiers ne sont arrivés qu'à sept heures du matin. Quelques tombereaux sont tombés en détresse.

Les omnibus-tramways de Montreuil à la place du Trône, ainsi que ceux de La Villette à la place du Trône, avaient cessé tout service dès hier soir.

On lit dans le *Journal de Clamecy*:

"Les neiges chassées par des bourrasques effroyables ont interrompu pendant quelques jours les communications autour de Clamecy. Sur la route de Surgy la neige s'élevait par intervalles à hauteur d'homme et y formait une barrière infranchissable. Le conducteur de la voiture d'Entrains a été obligé dimanche d'abandonner son véhicule au milieu de la route et de ramener son cheval par la bride."

46 Years Before the Public.

THE GENUINE

DR. C. McLANE'S

CELEBRATED

LIVER PILLS,

FOR THE CURE OF

Hepatitis, or Liver Complaint,

DYSPEPSIA AND SICK HEADACHE.

Symptoms of a Diseased Liver.

PAIN in the right side, under the edge of the ribs, increases on pressure; sometimes the pain is in the left side; the patient is rarely able to lie on the left side; sometimes the pain is felt under the shoulder blade, and it frequently extends to the top of the shoulder, and is sometimes mistaken for rheumatism in the arm. The stomach is affected with loss of appetite and sickness; the bowels in general are costive, sometimes alternative with lax; the head is troubled with pain, accompanied with a dull, heavy sensation in the back part. There is generally a considerable loss of memory, accompanied with a painful sensation of having left undone something which ought to have been done. A slight, dry cough is sometimes an attendant. The patient complains of weariness and debility; he is easily startled, his feet are cold or burning, and he complains of a prickly sensation of the skin; his spirits are low; and although he is satisfied that exercise would be beneficial to him, yet he can scarcely summon up fortitude enough to try it. In fact, he distrusts every remedy. Several of the above symptoms attend the disease, but cases have occurred where few of them existed, yet examination of the body, after death, has shown the LIVER to have been extensively deranged.

AGUE AND FEVER.

DR. C. McLANE'S LIVER PILLS, IN CASES OF AGUE AND FEVER, when taken with Quinine, are productive of the most happy results. No better cathartic can be used, preparatory to, or after taking Quinine. We would advise all who are afflicted with this disease to give them a FAIR TRIAL.

For all bilious derangements, and as a simple purgative, they are unequaled.

BEWARE OF IMITATIONS.

The genuine are never sugar coated. Every box has a red wax seal on the lid with the impression DR. McLANE'S LIVER PILLS.

The genuine McLANE'S LIVER PILLS bear the signatures of C. McLANE and FLEMING BROS. on the wrappers.

Insist upon having the genuine DR. C. McLANE'S LIVER PILLS, prepared by Fleming Bros., of Pittsburgh, Pa., [illegible] full of imitations of the name McLane, spelled differently but same pronunciation.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 12 février 1879.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
8 février	$1,906,497 05	$211,472 07
10 février	1,774,149 71	207,022 43
11 février	2,395,870 10	161,029 68
12 février	(Jour Férié)	
Jusqu'ici cette semaine	$6,076,516 86	$579,524 18
Même temps la semaine der.	7,480,497 50	950,808 15
Total la semaine der.	11,287,955 26	1,466,415 67
Total la semaine précéd.	10,093,280 42	1,383,649 54

Aujourd'hui étant un jour de fête légale (anniversaire de la naissance d'Abraham Lincoln) les banques, la Bourse de la Nouvelle-Orléans et les bureaux publics, ont été fermés. Il ne s'est presque rien fait dans aucun département du marché monétaire.

Nous continuons à coter le papier de commerce exceptionnel de 6 à 8 pour cent par an d'escompte, A 1 de 9 à 10, seconde classe nominal; prêts sur garanties collatérales de 6 à 8, hypothèque de 1re classe de 9 à 10, et de seconde classe, nominal.

Le change étranger était un peu plus facile dans les sterling du commerce.

A la clôture les traites sterling étaient cotées de 483 à 484 commencement et A 1 clear de — à 486 1/2 pour banque, (et taux de comptoir de banque 487) et francs à 5.20 en papier de commerce.

Le mouvement dans les sterling al comprit £25,500, dont £4,500, £7,000 et £14,000 commencement de 484 à 484 1/2.

Aucune opération en francs n'a été rapportée.

Les banques étant fermées, il n'y a pas eu de mouvement dans les traites à vue sur New York qui étaient hier cotées à la clôture au pair pour les checks de banques et de banquiers, et de 1/8 à 1/16 pour cent d'escompte pour papier de commerce.

La Bourse a été fermée et il ne s'est presque rien fait en dehors en actions ou bons.

Les bons d'Etat et les bons à prime ont été cotés comme hier, les premiers fermant à 60 1/4 offert et 60 1/2 demandé, et les seconds fermant à 25 5/8 offert et à 25 3/4 demandé.

Les bons consolidés de la ville ont été cotés aussi comme hier, fermant à 37 offert et à 39 demandé.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi soir, 12 février 1879.

COTON—Non-compris 50 balles additionnelles hier, les ventes aujourd'hui, se sont bornées à 2,250 balles à des prix irréguliers et plus faciles, indiquant une réduction de ¼ partielle du good ordinary à Low middling et de ⅛ plein dans presque tous les grades au-dessus.

Nous donnons aussi les chiffres et le rapport de l'Exchange, comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Ex.
Inférior	7 @ 7½	
Low ordinary	8 @ 8¼	8
Ordinary	8¼ @ 8½	8⅝
Strict ordinary	8½ @ 8⅝	
Good ordinary	8⅝ @ 8⅞	8⅞
Strict good ordinary	8⅞ @ 9	
Low middling	9 @ 9¼	9¼
Strict low middling	9¼ @ 9½	
Middling	9½ @ 9⅝	9⅝
Strict middling	9⅝ @ 9⅞	
Good middling	10 @ 10¼	10¼
Middling fair	11 @ 11¼	11⅛
Fair	11¾ @ 12	

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston à 9¼; à Mobile à 9¼; à Savannah 9¼; Charleston 9½; à Wilmington 9¼; à Norfolk à 9¾, à Baltimore à 9½; New York 9 11/16; à Boston 9⅞; à Memphis 9¼, à Augusta 9; à Philadelphie 9⅞; à Cincinnati 9¼; et à St-Louis 9¼.

L'Exchange rapporte: Ventes 4,100 balles. Marché calme et ferme.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

		Balles.
Stock en main le 1er septembre 1878		4,086
Arrivé depuis le dernier état	10,561	
Précédemment	1,050,611	1,061,172
Total		1,065,258
Exporté aujourd'hui	12,267	
Exporté précéd.	686,519	708,806
Stock sur place et à bord		361,452
Stock (même temps l'année dernière)		371,071

Les exportations d'aujourd'hui embrassent 9,713 balles pour Liverpool, 4,485 pour Havre, 202 pour Rouen, 2032 pour Brême et 1850 pour Cronstadt.

Reçu depuis hier soir 9,339 balles contre 10,484 mercredi dernier et 11,833 l'année dernière.

TABAC.—Nous n'avons pas entendu mentionner de transactions aujourd'hui. Le montant de boucauts en vente est estimé à 750 boucauts. Nous continuons de coter comme ci-dessous: Medium lugs 2 à 2½, Low leaf 3½ à 4½, Medium 5½ à 6½, Good et Fine 7@8, Sélections 9@10.

Reçu depuis hier soir 26 boucauts, exporté 2 boucauts par chemin de fer. Stock en mains 1731.

SUCRE—Reçu ce matin 512 boucauts. Exporté 2006 boucauts et 172 barils. Le marché est calme et les prix sont irréguliers.

Nous cotons: Inferior 3 à 4, Common 4½ à 4⅝, Good Common 5 — ; Fair 5¼ — ; Good Fair 5¼ —, Fully fair 5⅜; Prime 5½. Strictly prime 5⅝ à 5¾, Choice 5⅞ à 6; Seconds 4⅞ à 6; Jaune clarifié [illegible]; Gray clarified 6¼ à 7¼, Off Whites 7½ à 7¾; Choice white 8 la livre.

MELASSE.—Reçu ce matin 875 barils. Le choix est très rare, beaucoup en fermentation et de qualité inférieure.

Nous cotons: fermenting 18 à 24c. le gallon, Centre Bottoms 20 à 34, Common 19 à 21c. Fair 22@23c. Centrifugal 18 à 26c. Prime 25 à 28c. Strictly Prime 27 à 28c. Choice 29 à 30c.

FARINE.—Reçu ce matin 1059 barils. Exporté 2032. Le marché est calme et ferme et principalement pour les bonnes qualités, il y a une assez bonne demande pour la consommation locale. Vendu 2500 barils dont 125 à $4 25, 100 à $4 50, 255 à $4 55, 100 à $4 75, 50 à $4 87½, 245 à $5, 50 à $5 05, 50 à $5 10, 75 à $5 25, 100 à $5 37½, 250 à $5 50, 100 à $ 62½.

Nous cotons: Common $3 75 à $4 00 le baril, extra $4 75 à $5, fancy, à $5 25 à $5 50, superfine à $3.25, single extra à $3.50, double extra à $3.75 à $4.00, Low treble extra à $4 à $4.25, good treble extra à $4.25 à $4.50, choix treble extra à $4.50 à $4.75, choix extra à $4.75 à $4 87½, fancy $5 à $5 37½.

VIANDES SALÉES SÈCHES—Le stock est toujours rare et les prix sont fermes, principalement pour les épaules. Nous cotons: épaules 4c. la livre, packed à 4¼ à 4½, clear rib sides à 5 à 5¼, clear sides 5¼ c. Au détail il faut payer ¼ c. de plus.

BŒUF—L'approvisionnement est faible et la demande est modérée. Nous cotons: Plate $11.50@12 le baril. Extra Plate $12 à $12.50, Fulton Market $8 @$8.25 le demi-baril et $16 le baril.

JAMBONS—Les demandes sont meilleures et les prix sont fermes. Le choix sugar cured (canvassed) small size est rare et en demande pour l'exportation à 9¼ à 9½ c. la livre. Nous cotons: large size 7⅞@8, la livre, medium average à 8⅜. Au détail il faut payer ¼ c. de plus.

GRAISSE—L'approvisionnement est assez bon ainsi que la demande. Nous cotons: en tierçons pour la consommation locale, pochers, à 6¾c. la livre, refined 7¼ à 7⅜ en barillets quarters 7, refined 7⅞ en baquets à 7¼@7⅞. Au détail il faut payer ¼c. de plus.

BACON—Le bacon est toujours rare et en demande et les prix ont haussé de ¼ cent. Nous cotons: épaules vieux stock à 3¾ à 4c. la livre, nouveau à 4¼c. clear rib sides à 5c., clear sides à 6¼. Au détail il faut payer ¼c. de plus.

BREAKFAST BACON.—Le marché est très calme. Nous le cotons 5 à 5½, le unconvassed à 5 à 6 c. la livre.

PORC—Le porc est rare, en bonne demande et les prix sont plus fermes. Vendu 1605 barils. Nous cotons le vieux stock à $9 75 à $10 le baril, le nouveau à $10 75 à $11. Au détail le vieux stock $10.50, le nouveau à $11.50 le baril.

Se vendent au job: Prime mess porc à $9.50, le baril, rump porc à $8.75 à 9, extra prime porc à $8 50, family clean porc $9, pig tongues à 3½ à 4c, la pièce, le demi-baril, pigs feet $1.00 le barillet, $2.00 par frequin, $4.50 le baril, $6 le tierçon, spare ribs $5.50 le baril, $6 le tierçon, side ribs $6 le baril, $7.50 le tierçon, pigs tongues à 4@4½c pièce, ham sausages 4½c la livre.

WHISKEY—Nous cotons le whiskey de l'Ouest $1.05@$1.10, Bourbon $1.65 à $2.50 le gallon.

MAIS—Reçu ce matin 3,700 sacs. Les exportateurs achètent assez librement. Le grand stock en mains au commencement de la semaine a beaucoup diminué et l'approvisionnement en première mains est faible et les prix n'ont pas changé. Vendu 6,900 sacs dont 2,500 blanc mêlé à 43c. le boisseau. 1500 et 2500 choix blanc à 43½ c., et 300 jaune mêlé à 46.

MAIS EN GRENIER.—Il n'en est pas arrivé ce matin, mais nous attendons une cargaison sous peu. Exporté hier 46,003 boisseaux. Nous cotons le mêlé No 2 à 41c.

BLE.—Nous cotons pour les cargaisons: le No 2 mêlé à $1.02 à $1.03 le boisseau.

AVOINE — L'approvisionnement est faible. Le seul stock sur la levée se compose de quelques sacs de Galena, pas de St Louis en première mains. Vendu 2,900 sacs dont 700 et 1500 à 31 c. le boisseau, et 700 choix à 32.

SON—Les acheteurs achètent assez librement à cause des prix très réduits. Vendu 800 sacs dont 600 et 200 à 68c. les 100 livres et 200 à 67½.

FOIN—Reçu ce matin 189 balles. Nous cotons les qualités inférieures à $12 à $12 la tonne, le choix à $16. Le marché est calme et le stock grand.

VOLAILLES—Nous cotons les fermes volailles de l'Ouest à $3.50 la douzaine, les poulets à 2.50, les canards à $3, les oies à $4, à $5.00, les dindes à $12@$14.

ŒUFS—Les arrivages sont forts. Nous cotons ceux de l'Ouest et ceux de la Louisiane à 10 à 12½c. la douzaine.

POMMES DE TERRE.—Nous cotons les pommes de l'Ouest Early Rose, Peach Blows et Peerless à $2.25, le baril, Jackson White à $2.15, Russette $1.75. Les oignons ordinaires à $1.50 choix à $2.50 à $3; les pommes à $1.50 à $2.50; les choux à $6 à $10 les 100 têtes, la choucroute à $6.00 à $6.50 le baril.

CAFE—Les prix sont fermes avec une bonne demande et très peu de stock en première mains. Le stock en mains des marchands est réduit de 10,000 sacs.

Nous cotons pour les cargaisons: Ordinary 11 @ 11½c (or), fair 14½ @ 14⅞ c, good 15¼ @ 15⅞ c, prime 16@16½c la livre. Au détail: Ordinary 11½@12c (or), fair 14¼ à 15c, good 15½@16, prime 16½@16⅞c la livre.

RIZ.—Nous cotons: Clean No. 2 à 3½ @ 4c. Common 5¼@5⅜c. Ordinary 5¼@5⅜c. Fair 5⅜@5⅝. Good 6 @ 6¼c. Prime 6¼ @ 6⅝, à Choice 6⅝@6¾ la livre.

Marché aux Bestiaux.

Opérations depuis samedi.

	Arrivé.	Vendu.	Stock.
Bœufs du Texas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cochons	460	471	[illegible]
Moutons	[illegible]	—	[illegible]
Vaches à lait	—	—	42

PRIX DES BESTIAUX.

[illegible]

AVIS.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée perte de la puissance virile, etc., j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire, dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre nom au Rév. JOSEPH T. INMAN, STATION D. BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 12 FEVRIER 1879.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Goëlette Mattie M Atwood, Newcomb, New York
Barque (ang) Guiona, Williams, Brême
Barque (norv) Uno, Olsen, Rouen
Barque (norv) Disponent, Hansen, Cronstadt
Navire (ang) Prince Umberto, Scott, Liverpool
Navire (ang) John Bunyan, McLeod, Havre
Navire (ang) Prince Victor, Baillie, Liverpool
Goëlette Frank Atkins, Atkins, Havane

ARRIVES.

Steamship New York, Quick, New York
Barque (autr) Lusignano, Gladulich, Martinique
Barque (esp) Pachet, Peres, Havane
Goëlette Susan Scranton, Stork, Sabine
Goëlette Clara, Salvador, de Grand Caillou

BATEAUX A VAPEUR.

John Gilmore, Symmes, de St-Louis avec 6 barges
Kittie Nye, Keune, du bas du fleuve
Emma Irvine, Vallette, du bas du fleuve
Annie B. Rolfe, du Bayou Barataria
Belle Albert, St-Pierre, du Canal Harang
Joe Webre, Hotard, Bayou des Allemands
St Mary, Dalferes, du Bayou Lafourche
Henry Frank, Hicks, de Memphis
Whisper, Comstock, du Bayou Goula
Alvin, Scovell, du bas du fleuve
Camden, De Hart, de Camden

Au Nouveau Bassin

New Camelia, Hannever, de Covington

EXPORTATIONS.

NEW YORK—par goëlette Mattie M Atwood—2800 barils mélasse
BREME—par barque Guiona—2032 balles coton, 1500 barils résine, 2900 merrains
ROUEN—par barque Uno — 29,751 1956 boisseaux maïs en grenier, 202 balles coton
CRONSTADT—par barque Disponent—1850 balles coton
LIVERPOOL—par navire Prince Umberto—5229 balles coton, 1200 merrains
HAVRE—par navire John Bunyan — 4485 balles coton, 3600 merrains
LIVERPOOL—par navire Prince Victor—4489 balles coton, 1200 merrains
HAVANE—par goëlette Frank Atkins—6720 sacs maïs, 300 sacs avoine, 300 sacs son, 200 sacs farine, 50 barils graisse, 50 barils feuillettes

IMPORTATIONS.

NEW YORK—par steamship New York—Marchandises assorties.

Arrivages de Produits.

ST. LOUIS — par steamer John Gilmore—1994 balles coton, 56,091 boisseaux blé en grenier, 48,756 boisseaux maïs en grenier 21,328 boisseaux seigle en grenier, 1700 barils farine
BAS DU FLEUVE—par steamer Kittie Nye—divers à ordre
BAS DU FLEUVE—par steamer Emma Irvine—divers à ordre
BAYOU BARATARIA—par steamer Annie B—40 boucauts sucre
CANAL HARANG—par steamer Belle Albert—141 barils mélasse
BAYOU LAFOURCHE—par steamer St Mary—117 boucauts sucre, 2 barils sucre, 51 barils mélasse
BAYOU BARATARIA—par steamer Joe Webre—60 boucauts sucre
COVINGTON — par steamer New Camelia—4 balles coton
MEMPHIS—par steamer Henry Frank—b307 balles coton, 923 sacs graines coton, 2200 sacs farine graines coton, 1220 sacs tourteaux, 618 barils huile
BAYOU GOULA — par steamer Whisper—101 boucauts sucre, 71 barils mélasse 5 demi barils mélasse, 24 sacs riz brut
BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—151 boucauts sucre 563 barils mélasse, 31 barils riz, 189 sacs riz brut
GRAND CAILLOU—par goëlette Clara—24 barils mélasse, 9 sacs coton en graine
CAMDEN—par steamer Camden—2129 balles coton

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY—925 balles coton, 873 sacs graines coton, 214 barils mélasse, 260 boucauts sucre
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD 220 balles coton, 780 sacs graines coton

LISTE DE NAVIRES.
En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Hudson, Gager .... parti 8 fév
Steamship Algiers, Hawthorn .... parti 8 fév
Steamship New York, Quick .... parti 5 fév
Goëlette Ida C Bullard, Sneed, en charg't 28 jan
Goëlette Jno S Wood, Smith .... partie 29 jan

BOSTON.
Steamship Rebbecca, Jones .... expédié 3 fév
Goëlette J D Robinson, Glover .... partie 29 jan

BATH, ME.
Navire Ida Lily, Eastman .... parti 23 jan

LIVERPOOL.
Steamship Jas Drake, Howard .... parti 15 jan
Steamship Jerome, Carson .... parti 17 jan
Steamship St-Louis, Reed .... parti 17 jan
Navire Richard Parsons, Packard, expédié 25 jan
Barque Inverock, Getson .... partie 24 jan
Barque H G Hussey, Dunah .... partie 22 jan
Steamship Ramore, Hopkins .... parti 28 déc
Steamship Texas, Lancaster .... parti 10 jan
Navire Arcturus, Kelly .... parti 5 jan
Navire Prince Rupert, Wade .... parti 8 jan
Navire Theobald, Waterhouse .... parti 4 jan
Barque Jadranki, Dubrovacki, Bradnocks.

Navire Western Empire, Grozier .... partie 5 janv
Navire Southern Rights, Baird .... parti 21 déc
.... parti 22 déc

DUBLIN.
Navire James Peake, Graham .... parti 30 jan
Barque Tropic, Kenner .... partie 28 déc

LONDRES
Navire Levi G Burgess, Starrett .... parti 20 déc

SHIELD
Steamship Vindolana, Gillon .... parti 31 déc

BRISTOL
Barque Filadelfia, Poldrugo .... partie 22 jan

LEGHORN
Barque Lincoln, Gerolimich .... partie 16 jan

HAVRE.
Navire De Marthe, Oliver .... en charg't 3 jan
Navire William, Journeay .... parti 31 jan
Barque Albert, Anderson .... partie 7 jan

HONFLEUR
Barque Kaltiste, Kittel .... partie 6 jan

BORDEAUX.
Barque Comtesse Duchatel, Dupont, en charg't 5 jan
Barque Florida, Klein .... partie 4 jan
Barque Ste-Geneviève, Demurand .... partie 4 janv

MARSEILLE.
Barque Honor, Mareglia .... partie 19 jan
Barque Arcangelo Padre, Scala, en charg't 17 jan
Barque Conquistatore, Laura .... partie 10 oct
Barque Dante, Vidulich .... partie 10 déc

ROUEN.
Barque Admete, Nese .... partie 26 jan
Barque Alphonse et Marie No 2, Privat .... partie 3 jan

CETTE
Barque Antonio La Nasa, La Nasa .... partie 2 jan
Barque Giuseppe Wincenza Scotti, par. 29 déc

ANVERS.
Barque Olive Mount, Smith .... partie 2 déc
Barque W G Putnam, Madden .... partie 15 déc

BOMBAY.
Navire Chrysolite, Stewart .... parti 23 déc

BREME
Barque Smidt, Nobbe .... partie 19 déc
Navire Heinrich, Weykamen .... parti 7 jan
Barque Betty, Nerdenhals .... partie 2 nov

GENES.
Barque Generosa, Tagarolli .... partie 31 déc
Barque Ipse, Cravenolo .... partie 4 déc
Brick Nellie, Longobardo .... parti 4 jan

NAPLES.
Barque Ariadne, Bianca .... partie 30 déc

LISBONNE.
Barque Filippo, Dalistri .... partie 27 jan
Goëlette M W Atwood, Newcomb .... partie 16 déc

TRIESTE.
Barque Giusto, Colombo .... expédiée 17 déc
Barque Jason, Anderson .... partie 2 jan
Barque Formosa, Gladulich .... partie 11 déc
Navire Kentuckian, Moseley .... parti 15 nov

GIBRALTAR.
Barque C B Hazeltine, Gilkey .... expédiée 6 déc

HAVANE
Barque John Ellis, Smith .... partie 1 jan

ALEXANDRIE
Barque Charlotte, Jchapsen .... parti 27 nov

PALERME
Steamship Spearman, Betty .... parti 17 jan

CATANE
Steamship Spearman, Betty .... parti 6 jan

RIO DE JANEIRO
Schoon'r Anna, Miller .... partie 24 déc
Navire Adriana, Spry .... parti 29 déc
Navire Garelock, Donaldson .... parti 31 déc
Brick Anna, Maria .... partie 31 déc
Brick Nuove S Michele, Michele .... parti 3 jan
Goëlette John F Kranz, Freeman, en charg't 5 jan

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal, entre Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à sa jonction avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, en contournant la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters à la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue ou à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles.

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les *Dryades cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les *Baronne cars*, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryade cars*, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St. Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette et l'Exposition Building.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS;

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$5 00
Six mois	2 50
Trois mois	1 25

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro .... 10 cents.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion $1 50
Chaque insertion subséquente 75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73.